
Subject: Action collective contre Desjardins (mise à jour)/ Class action against Desjardins (update)

Bonjour Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir ce courriel afin de vous tenir informé(e) des plus récents développements dans l'action collective intentée contre Desjardins suite au vol de données. Ce courriel fait suite à notre dernière mise à jour du 5 juillet 2019.

Depuis juillet dernier, de nombreux articles et rapports ont été publiés en lien avec le vol de données chez Desjardins, lesquels ont porté, sur différents sujets se révélant d'intérêt pour l'action collective. Ces articles et rapports ont notamment permis d'identifier plus précisément l'ampleur du vol de données, de même que le nombre de personnes affectées. Considérant ces développements, le 17 janvier 2020, les avocats des membres du Groupe (des cabinets Siskinds Desmeules et Kugler Kandestin) ont conjointement déposé auprès de la Cour une Demande pour obtenir la permission de modifier la Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante.

La Cour devra déterminer si les modifications proposées dans la Demande modifiée pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentants (la « Demande modifiée ») sont permises et devra ainsi préalablement les autoriser.

Dans la Demande modifiée, les avocats des membres du Groupe ont notamment :

1. Ajouté deux nouveaux représentants des membres du Groupe;
2. Fait référence aux différents articles de nouvelles publiés et aux divers développements survenus dans ce dossier depuis le dépôt initial de l'action collective en juin 2019;
3. Modifié les diverses conclusions relatives aux réclamations des membres du Groupe de façon à désormais réclamer :
 - a. Pour chacun des membres du Groupe, des dommages compensatoires (dont le montant demeure à être déterminé) représentant les coûts que chacun des membres du Groupe aurait eu à déboursier afin de pouvoir bénéficier de services de surveillance de crédit à vie auprès d'Equifax et de TransUnion;
 - b. Pour chacun des membres du Groupe, des dommages moraux de 1000 \$;
 - c. Pour chacun des membres du Groupe, des dommages punitifs de 100\$.

Nous avons par ailleurs demandé à la Cour de fixer, aussitôt que possible, les dates d'audition sur la Demande modifiée (laquelle audition visera à déterminer si l'action collective peut aller de l'avant).

Les procédures auxquelles il est fait référence dans ce courriel sont jointes.

Nous continuerons à vous tenir informés, y compris via notre site web, www.kklex.com, des plus récents développements dans ce dossier.

Finalement, nous tenons à vous rappeler que toute personne dont les informations personnelles ont fait l'objet du vol de données personnelles chez Desjardins dévoilée publiquement le 20 juin 2019 est automatiquement membre

du Groupe et qu'il n'est pas nécessaire, à la présente étape du dossier, d'effectuer quelconques démarches afin de faire partie de l'action collective.

Sincères salutations,

Kugler Kandestin

Dear Sir/Madam,

We are sending you this email in order to update you on developments in the Desjardins data breach class action since our last update of July 5, 2019.

There have been numerous news articles and reports since July 2019, which have reported on various matters that are relevant to the class action, including the scope of the Desjardins data breach and who has been affected by this breach. Given these developments, on January 17, 2020, the attorneys for class members (Siskinds Desmeules and Kugler Kandestin) filed a joint Application for permission to modify the class action.

The court will have to determine if the amendments proposed in the Amended application for authorization to institute a class action (the "Amended Application") are permitted.

In the Amended Application, the attorneys for class members have, without limitation:

1. Added two additional proposed representatives of the class.
2. Referenced the various news reports and developments that have occurred since we first filed the initial class action in June 2019.
3. Amended the various conclusions in damages that are being sought on behalf of class members in order to claim:
 - a. Lifetime credit-monitoring services for each class member with Equifax and TransUnion and compensatory damages (in an amount to be determined) representing what it would cost each member to benefit from these protections;
 - b. Moral damages in the amount of \$1,000 on behalf of each class member; and
 - c. Punitive damages in the amount of \$100 on behalf of each class member.

We have also asked the Court to fix, at its earliest convenience, the dates for the hearing on the Amended Application (in order for the Court to decide whether the proposed action can proceed as a class action).

The proceedings mentioned in this email are attached.

We will continue to update you, including on our website, www.kklex.com, of any developments in this file.

Finally, we want to reiterate that any person whose personal information was the object of the Desjardins data breach that was publicly disclosed in June 2019 is automatically part of the class action and does not need to take any steps, at this stage, to be part of this class action.

Sincerely yours,

Kugler Kandestin